

QUAND M. LÉOST SE « PORTE GARANT »

Traitant de la question de « l'égalité de traitement » entre les candidatures à la présidence de la Société des agrégés de l'Université, M. LÉOST, devant le Bureau réuni le 17 mars 2012, avait déclaré: « je me porte garant du bon déroulement des élections ».

Lorsqu'il faisait cette excellente déclaration, M. LÉOST avait probablement oublié que deux jours auparavant, très exactement le 15 mars 2012, date de son éditorial du n° 457 de *L'Agrégation*, il avait révisé son engagement de « ne pas intervenir dans ce débat électoral » et avait au contraire décidé de « soutenir avec toute la force de [sa] conviction » l'une des deux listes -au point qu'il ira jusqu'à y figurer comme candidat au Comité, et comme candidat au Bureau.

En tâchant de justifier son revirement par le motif qu'il serait lui-même « violemment mis en cause », M. LÉOST utilise la très vieille ruse de l'agresseur, qui, pour mieux lancer son attaque, se pose en victime et prétend se défendre. Le dénigrement par allusions, qui constitue apparemment sa seule ressource, se révèle fort aisé, puisqu'en le dispensant de préciser ses griefs, il lui épargne les démentis, si mortifiants pour l'amour-propre. Ce procédé n'en est pas moins indigne d'un professeur.

Or M. LÉOST se rend ainsi coupable d'une rupture d'égalité flagrante entre les candidatures.

Il va de soi que si les Sociétaires réunis pour soutenir la candidature de M. BLAZEVIC à la présidence de la Société des agrégés de l'Université avaient été informés de la véritable intention de M. LÉOST, ils n'auraient pas manqué de demander à pouvoir exprimer leur soutien à leur candidat dans les mêmes conditions, certes en s'abstenant des procédés indignes utilisés par M. LÉOST, mais en disposant du même espace dans la revue *L'Agrégation*, ce qui leur aurait permis à eux aussi de s'adresser aux Sociétaires, et à eux seuls.

Mais alors que l'information nécessaire aurait pu leur être apportée jusqu'à la mi-avril, c'est seulement par un courriel du 25 avril 2012, que M. LÉOST a enfin informé M. BLAZEVIC que le *bon à tirer* du n° 457 de *L'Agrégation* avait été donné le « jeudi 20 avril ». Précisons qu'il n'y a jamais eu de « jeudi 20 avril » en 2012, mais un jeudi 19 avril 2012, de sorte que, l'information, ainsi retardée, n'avait plus aucune chance d'être utile à l'égalité de traitement entre les candidats.

Réduits à exprimer sur le site du candidat les opinions qui auraient dû pouvoir s'exprimer, à égalité avec celles des électeurs de Mme SCHMITT, par la voie du Bulletin *L'Agrégation*, les électeurs de M. BLAZEVIC sont ainsi victimes d'une très lourde injustice.